



Distribution du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à Guérande

À partir du 27 janvier prochain, tous les habitants de Guérande recevront le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Publié le 24 janvier 2025

Ce document obligatoire et préventif a pour objectif d'informer les Guérandais sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, tels que les tempêtes, les inondations par les eaux marines et superficielles, les risques sismiques et le transport de matières dangereuses.

Le DICRIM est conçu de manière pédagogique pour aider chacun à développer une « culture du risque » et à mieux réagir en cas de danger. Il fournit des réponses concrètes et des conseils pratiques, notamment sur les bons réflexes à adopter avant, pendant et après un événement dangereux. Par exemple, il explique comment constituer un « kit d'urgence ».

La Ville de Guérande a imprimé 10 000 exemplaires de ce document, qui seront distribués à partir du lundi 27 janvier dans toutes les boîtes aux lettres des Guérandais. Il est recommandé de conserver ce document précieusement.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la municipalité de garantir la sécurité, la protection et la sensibilisation des habitants face aux risques majeurs.

Pour consulter le document en ligne, [cliquez ici.](#)



Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h